



# District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03 58 43 00 60 / e-mail : [f francquembergue@yonne.fff.fr](mailto:f francquembergue@yonne.fff.fr)

## COMITÉ DE DIRECTION

PV13 CD3

### PV du Comité de Direction

### du District de l'Yonne de Football 26 août 2021

**Présidence** : M. CAILLIET Christophe

**Présents** : Mmes BOLLEA Catherine, BRUNET Florence, FONTAINE Catherine, ROBERT Aurélie, MM. AMARAL Dominique, CHANUDET Philippe, MOREL Stéphane, RENAULT Thierry, SABATIER Patrick, TRINQUASSE Jean Louis.

**Excusés** : Mme CHERY-FLOCH Christine, MM. BARRET Claude, EL IDRISSE Karim, PLEUX Cédric, PERLIN Guillaume (éducateur sportif), SAUVAGE Arnaud (Président de la Commission Technique),

**Invités** : MM. BILLOTTE Bruno (CTD DAP 89), THOMAS Etienne (CTD PPF 89)

**Début de séance à** : 19h10

Mme. BRUNET est désignée secrétaire de séance

### Carnet de Famille

Le Comité adresse ses sincères condoléances à la famille de :

- Guy ALBRYCHT, dirigeant du FC Sens
- Jordan DULAC, joueur d'ASUC Migennes, pour le décès de son papa

### Remerciements

Le Comité de Direction remercie les communes et les clubs qui par le prêt des installations sportives, permettent au District d'assurer ses missions sur l'ensemble du territoire icaunais.

### ➤ Adoption des procès-verbaux

- Adoption du PV 1 CD 1 du Comité de Direction du 08/07/2021 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.
- Adoption du PV 9 CD 2 du Bureau Comité de Direction du 16/08/2021 : aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

## ➤ **Communication du Président**

En préambule le Président informe le Comité de Direction de la démission de José MENARD, délégué officiel du District de l'Yonne.

Le Comité de Direction le remercie pour les nombreuses saisons où il aura œuvré au sein des commissions départementales.

Le Président informe le Comité de Direction de sa nomination à la présidence de la Commission Fédérale de Féminisation (PV COMEX FFF du 13/07/2021).

Le Président émet le souhait que lors de la 1<sup>ère</sup> journée de championnat le 12 septembre prochain, une minute de silence soit observée en mémoire de Michel LEBLANC, Président du District de l'Yonne de Football de 1996 à 2008, décédé au mois d'avril dernier. Le Comité de Direction approuve cette décision à l'unanimité. Le Comité de Direction demande à la Commission sportive de faire ce rappel avant le début des championnats.

### **a) Actions de soutien des clubs**

Le Président informe le Comité de Direction de la remise des bons d'achats Auxerre Sports et des cartes Leclerc à l'occasion de la Rentrée des Éducateurs le 4 septembre. Le montant global reversé aux clubs s'élève à 22 900 €.

Concernant l'opération de dotation des Écoles de foot en « mini-buts », 19 clubs sur les 62 clubs bénéficiaires n'ont pas encore activé le code leur permettant de profiter de la gratuité d'une paire de mini-buts (fin de cette action : 15 septembre 2021). Le Président rappelle que cette aide validée en Comité de Direction en fin de saison dernière représente une dotation globale de 27 590 €.

### **b) Licenciés 2021/2022**

Il y a 4620 licenciés à ce jour. Il y a une progression de 19% par rapport à la saison dernière, date à date. Il convient d'être prudent avec l'interprétation de ce chiffre en lien direct avec la politique incitative du District sur l'enregistrement des licences en juin et juillet. Il y a des signes encourageants sur le football animation, mais une réelle inquiétude sur le public « ado » (U13, U15, U18) et nos arbitres.

### **c) Réunion de Bureau Ligue**

Le Président expose aux membres du comité de direction les points abordés en réunion de Bureau Ligue qui a eu lieu ce jour à Dijon à savoir :

- Le déploiement du PASS SPORT, avec la désignation des CDOS comme tiers-payeur ; il faudra accompagner rapidement nos clubs sur l'ouverture des « Compte ASSO ». Dominique AMARAL notre trésorier sera le référent sur ce dossier. Un article sera publié sur le site de la Ligue concernant ce dispositif.

- Les désignations des arbitres assistants en R3 : il n'y aura pas d'assistants désignés en R3 jusqu'à la Toussaint, consécutivement au faible taux de renouvellement des licences arbitrales et suite à la demande des élus du Bureau de la Ligue en ce sens.
- Le point d'étape sur la mise en place du Pass Sanitaire dans les clubs

#### **d) Engagements 2021-2022**

Comme la saison précédente, le Comité de Direction valide à l'unanimité que les équipes qui seront engagées dans les compétitions du District pour la saison 2021-2022, sont celles ayant renseigné sur Footclubs les éducateurs responsables des équipes concernées.

Suivi de ce dossier : Guillaume PERLIN, Bruno BILLOTTE et le secrétariat administratif dédié.

#### **e) Championnats départementaux**

Le Comité de Direction valide la composition des championnats Seniors D1 et D2 comme mentionnés aux PV 3 SR 1 et PV 4 SR 2 des 20 et 21 juillet.

Le Comité de Direction,

- Constatant l'engagement de 31 équipes en D3 pour 36 régulièrement qualifiées pour ce championnat,
- Considérant les PV 3 SR 1 et PV 4 SR 2 des 20 et 21 juillet dernier permettant l'accession d'une équipe supplémentaire en D3 afin de porter la composition de ce championnat à 32 équipes et proposer 3 groupes avec un nombre pair d'équipes (évitant ainsi que des équipes soient exemptes à chaque journée),
- Considérant l'article 3-C du règlement des championnats (Groupe incomplet)
- Considérant le PV du COMEX FFF du 6 mai dernier stipulant :
  - La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021
  - Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit, il y aura lieu d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020
- Constatant le forfait général du club de Cheny en date du 23 août (amende 6.31), portant de fait la composition du championnat Seniors D3 à 31 équipes,
- Considérant l'intérêt supérieur du football icaunais,

Le Comité de Direction

- Déroge à l'article 4 du règlement des championnats
- Valide les PV 3 SR 1 et PV 4 SR 2 des 20 et 21 juillet, ayant porté la D3 à 32 équipes,
- Valide les modifications portées à l'article 4 du règlement des championnats concernant les accessions et rétrogradations des 4 divisions à l'issue de la saison sportive 2021/2022 ([Annexe 1](#)).

Le Comité de Direction, à l'issue de la période d'engagements, valide la composition du Championnat Senior Féminin à 11 équipes.

### **f) Assemblée Générale du District de l'Yonne**

L'Assemblée Générale du District de l'Yonne aura lieu le mercredi 10 novembre. Le Comité de Direction a proposé aux clubs, en sa réunion du 8 juillet dernier, de faire acte de candidature pour l'accueil de cette Assemblée. Le Comité de Direction prend note de la candidature du club de Chéu et la valide à l'unanimité.

La secrétaire générale prendra attache avec le club afin de fixer les modalités pratiques de l'organisation.

### **g) Activité clubs**

La secrétaire générale donne à l'ensemble du Comité de Direction les informations relatives aux clubs :

- Proposition de radiation du club d'Etivey après deux saisons de non activité. Le Comité de Direction approuve à l'unanimité et transmet à la Ligue les informations relatives à cette radiation.
- Union Villeneuvienne de Football : affiliation en cours auprès des services fédéraux suite aux avis favorables du District et de la Ligue. La secrétaire générale a pris contact avec le président pour un accompagnement dans les différentes démarches administratives à effectuer.
- UDSPY : malgré la transmission des différents documents, et l'avis favorable donné par le District, la demande d'affiliation est en suspens auprès de la Ligue. La secrétaire générale se rapprochera du club et du service juridique de la Ligue afin de trouver une solution dans les plus brefs délais.
- Dossier SC Senonais : La Ligue autorise l'affiliation du club. Information à transmettre au service des Sports de la ville de Sens.

*Arrivée de M. Bruno BILLOTTE*

### **h) Ressources humaines**

La secrétaire générale informe le Comité de Direction de la campagne de recrutement de 4 services civiques pour 8 mois à compter du 1er novembre. Les propositions d'accueil et missions sont mises en ligne.

Elle informe également que le correspondant informatique de la Ligue, Etienne CORDIER, se rendra dans nos locaux ce vendredi 27 août pour un audit.

Les entretiens annuels des techniciens en présence du DTR Sébastien IMBERT, du président, de la secrétaire générale et du chef du personnel du District auront lieu lundi 30 août.

Les entretiens annuels des secrétaires auront lieu le mardi 26 octobre.

### **i) Déploiement des réunions de secteurs**

La secrétaire générale propose le calendrier définitif ainsi que la répartition des secteurs.

Les premiers courriers d'informations et d'inscriptions seront envoyés aux clubs la semaine prochaine.

### **j) Projet 1 équipe = 1 éducateur formé**

RAPPEL des décisions prises lors du Comité de Direction du 8 juillet dernier : pour la saison 2021/2022, les frais pédagogiques de l'IR2F sont de 80 € par module éducateurs et dirigeants aussi, le Président expose les formations.

Il propose que le projet « 1 équipe = 1 éducateur formé » soit reconduit selon des modalités suivantes :

- Être licencié dans un club du District de l'Yonne de Football ;
- Encadrer une équipe et ÊTRE IDENTIFIÉ COMME TEL SUR LA PAGE FOOTCLUBS DE SON CLUB ;
- Se former auprès de l'IR2F de notre Ligue ;
- Les certifications et Formations Professionnelles Continues ne sont pas concernées ;
- **Éducateurs (inscrits sur Footclubs)** ayant suivi une formation modulaire : le District reversera 40 € par module (maximum 2)
- **Dirigeants (inscrits sur Footclubs)** ayant suivi une formation modulaire : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club
- **Jeunes Arbitres** (nés en 2004 et après) ayant réussi la FIA : remboursement intégral par le District de la somme restant à la charge du club

## **➤ Exécution du Budget et suivi des Finances du District de l'Yonne de Football**

### **a) Les clubs non en règle financièrement**

**Rappel :** En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 du Règlement intérieur, *en cas de non-paiement à la suite de deux rappels par voie électronique effectués, des pénalités sont applicables selon les règles suivantes :*

- *10% de pénalités sur le montant restant dû (envoi d'un courriel au club) ;*
- *20% de pénalités si la régularisation n'est pas intervenue dans les 30 jours (envoi d'un courriel avec AR au club) ;*
- *Si non régularisation dans les 10 jours à réception du courriel, saisie du dossier par le bureau ou le conseil d'administration qui prononcera des sanctions administratives telles que prononcées par la FFF dans l'article 200 des RG.*

La sanction s'appliquera à toutes les équipes du club.

Le Comité de Direction,

- considérant que le club EVEIL SENONAIIS n'a pas régularisé sa situation vis-à-vis du District de l'Yonne de Football

- prenant connaissance de la créance du club EVEIL SENONNAIS auprès de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté
- en application de l'article 200 des RG FFF,
- prononce, à l'unanimité, l'exclusion de tous les championnats et challenges organisés par le District de l'Yonne de Football pour toutes les équipes du club sur la saison 2021/2022 (informations à la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Football et au service des Sports de la ville de Sens).

**b) Budget 2020/2021 et budget prévisionnel 2021/2022**

Le Trésorier et le Président font part des projections concernant le bilan comptable 2020/2021. Le Trésorier et le Président présente le budget prévisionnel 2021/2022.

Le Comité de Direction valide le budget prévisionnel à l'unanimité

**c) Suivi des subventions ANS, CO CD et des CO LFA**

Le Trésorier fait le point sur le suivi de ces subventions.

Les subventions ANS ont été notifiées pour un montant global de 12 855 € pour 7 clubs de l'Yonne. Le trésorier insiste sur la justification des actions réalisées en lien avec ces subventions.

**➤ Rapport des commissions**

**a) Commission technique**

- Présentation du calendrier PPF par Etienne THOMAS
- Retour sur le COCA COLA Street Foot Challenge : Bruno BILLOTTE nous informe de la qualification pour la finale régionale à Besançon des 2 clubs icaunais
- Etat des lieux de la rentrée des éducateurs (samedi 4 septembre)

**b) Commission SROC**

Le président présente au Comité de Direction les règlements championnats Seniors et Coupe Seniors Féminines. ([Annexe 2](#))

Le Comité de Direction valide à l'unanimité.

**c) Commission Accompagnement et formation des clubs**

La présidente de la commission propose d'organiser une formation FMI qui aura lieu le samedi 25 septembre 2021 dans les locaux du District afin d'aider, de former et d'accompagner les clubs. Un mail d'information sera envoyé à tous les clubs la semaine prochaine, avec une fiche d'inscription à retourner pour le 20 septembre.

## **Questions diverses**

Le Président demande aux techniciens du District de distribuer les dotations textiles aux éducateurs missionnés par les commissions du District, lors d'une réunion. Le retour des références se fera auprès de la secrétaire générale qui assure le suivi de l'inventaire.

### **Prochaine réunion du Comité de Direction**

Jeudi 14 octobre 2021 à 19 heures

### **Fin de séance : 22H30**

**Le Président du District de l'Yonne de Football**

Christophe CAILLIET



**La Secrétaire de séance**

Florence BRUNET



*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des RG. »*